

Suivi important concernant l'aide financière à la formation maritime réglementée

SUITE DES CHOSES — RECENSEMENT DES BESOINS DE FORMATION POUR L'INDUSTRIE MARITIME

Les entreprises pour lesquelles des sommes d'argent avaient été accordées par Emploi-Québec avaient jusqu'au 16 janvier 2018 pour les utiliser. Le financement non utilisé devient donc maintenant accessible pour toutes les entreprises maritimes ayant des candidats recevables.

Le Centre de formation aux mesures d'urgence de l'Institut maritime du Québec (CFMU) traitera les demandes dans l'ordre qu'elles arriveront et privilégiera les demandes jusqu'à l'épuisement des fonds.

Pour connaître les conditions d'admissibilités et la procédure d'inscription, veuillez vous référer à la 2^e page de ce document.

*****Veuillez prendre note que les formations de mise à niveau de FUM (Refreshers) sont également admissibles pour cette aide financière d'Emploi Québec.***

Il faut s'attendre à ce que ces formations soient très populaires. Mieux vaut ne pas trop attendre si vous comptez inscrire des candidats!

Pour connaître l'horaire des formations à venir, nous vous encourageons à consulter le calendrier en ligne du CFMU. L'inscription aux cours se fait à la même adresse.

<http://www.imq.qc.ca/formation-continue/calendrier.php>

N'hésitez pas à me contacter pour plus amples informations!

Susan Falkner

**Coordonnatrice à la formation et au
développement de la main d'œuvre**

**Coordinator, Human Resources Training and
Development**

Tél. : (418) 694-9059 225

Télec. : (418) 694-9401

sfalkner@csmoim.qc.ca

www.csmoim.qc.ca

 **Suivez-nous sur Facebook!**



**Comité sectoriel
de main-d'œuvre
de l'industrie maritime**

271, rue de l'Estuaire
Québec (Québec) G1K 8S8

Procédure – Distribution de places financées avec Emploi-Québec

Ne pas tarder à offrir vos places financées afin que votre candidat ait le temps d'aller rencontrer son agent d'Emploi-Québec. Les démarches doivent être faites 3 semaines avant le début du cours.

1. Est-ce que le candidat est admissible au financement Emploi-Québec? Voici les critères principaux :
 - Avoir terminé les études à temps plein depuis au moins 2 ans;
 - Ne pas être en emploi durant la période de formation désirée (le personnel naviguant en congé n'est pas considéré comme sans emploi).
2. Si le candidat est admissible au financement et que vous désirez lui offrir une place, il faut procéder à la demande d'inscription à un cours réglementé sur le site internet de l'Institut maritime :

<http://sidel.cegep-rimouski.qc.ca/cours.aspx?entite=cfmu>

Le formulaire doit être rempli de la façon suivante afin que les démarches d'Emploi-Québec soient entreprises :

Mode de paiement *

Entreprise

Adresse de l'entreprise pour la facturation

Nom de l'entreprise *

Nom de famille du responsable *

Prénom du responsable *

Numéro civique *

Rue *

Ville *

Pays *

Canada

Province *

Québec

Code postal *

Numéro de téléphone *

Autre téléphone

Adresse courriel *

☒ Je souscris à un programme Emploi-Québec

Attention : Il est très important que cette case soit cochée, sans quoi aucune démarche de financement ne sera entreprise et une facture sera émise à la compagnie.

3. Lorsque l'Institut maritime du Québec recevra cette demande, un courriel de suivi vous sera envoyé dans les 2 jours ouvrables suivant l'envoi. Il est à noter que ce courriel n'est pas une confirmation d'inscription et qu'il n'y a aucune priorité ni réservation de places offertes aux compagnies. La confirmation d'inscription ne sera effective qu'au moment où le ou les préalables requis auront été reçus à notre institution soit par courriel ou par télécopieur et si des places sont toujours disponibles. Il vous sera demandé de nous fournir les documents suivants :
 - Les préalables de la formation
 - Le relevé d'emploi du candidat de dernière année ou une lettre de promesse d'embauche pour le financement
4. À la réception de tous ces documents, une confirmation d'inscription sera envoyée, ainsi que le profil d'admissibilité du candidat. Le candidat devra prendre rendez-vous avec un agent d'Emploi-Québec et lui remettre ce profil d'admissibilité. Le dossier de financement avec Emploi-Québec devra être complété au plus tard 3 jours ouvrables avant le début de la formation.